

DOSSIER SPÉCIAL TRANSPORT

PAGE 11



LE TRAMWAY : UNE AMBITION À NOTRE PORTÉE ?

AU SOMMAIRE

■ LES ACTUALITÉS DE CAP EXCELLENCE

- La Bourse aux Livres PAGE 2
- L'Avenue Patrick Saint-Eloi PAGE 3
- Dikté Kréyol de Cap Excellence PAGE 3
- Week-end « Santé vous Sport en Famille » PAGE 4

■ L'AGGLO SE CONSTRUIT

- Le Séminaire « Guadeloupe Cap 2030 » PAGE 5
- Séminaire « Intelligence Territoriale » :
Le Bilan du Forum de la Ville Durable PAGE 6
- La sécurisation de la ressource en eau PAGE 8

■ CAP EXCELLENCE AU SERVICE DE LA POPULATION

- La procédure d'instruction des dossiers du SPANC PAGE 10
- **DOSSIER SPÉCIAL** : Le Transport Public PAGE 11
- Déplacements : les perspectives vers le TCSP PAGE 14
- L'organisation du transport scolaire pour l'année 2012/2013 PAGE 15
- Les activités 2012/2013 des équipements culturels et sportifs PAGE 16
- Les ateliers du Centre Culturel de Sonis PAGE 16
- Les bibliothèques PAGE 17
- Une politique de lecture publique en synergie avec le territoire PAGE 17
- La base nautique Yves Dolmare PAGE 18
- Le Festival îLOJazz 2012 : 4^{ème} édition PAGE 18

Le Journal

de la Communauté d'Agglomération des villes
des Abymes et de Pointe-à-Pitre

N°4 - DÉCEMBRE 2012

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Jacques BANGOU

COORDINATION

Cécile BONBON

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Les Services Communautaires

CRÉDIT PHOTOS

Cap Excellence
2 Look SARL
Laurent de Bompuis

MISE EN PAGE

Service Communication
de Cap Excellence

REMERCIEMENTS

Services de la ville des Abymes :
Georges Boucard, Thierry Larrous,
Corinne Fériaux

Services de la ville de Pointe-à-Pitre

TIRAGE

45 000 exemplaires

IMPRIMEUR

Prim SA

© 2012

Cap Excellence - Tous droits réservés

cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

18, Boulevard Légitimus
97110 Pointe-à-Pitre

Tél. : 05 90 68 92 92 • 05 90 68 92 93

Fax : 05 90 68 92 94

WWW.CAPEXCELLENCE.NET



Après le temps de l'installation voici venu le temps d'inscrire la communauté d'agglomération du centre de la Guadeloupe « Cap Excellence » dans le quotidien des habitants. Nous vous invitons à faire plus ample connaissance avec la communauté qui a noué avec vous des liens que vous faites vivre tous les jours.

C'est ainsi que Cap Excellence vous accompagne dans les transports, à travers le SMT (Syndicat Mixte de Transport du petit-cul de sac-marin) à qui notre compétence a été transférée. Le Syndicat a réorganisé le transport intra urbain en 32 lignes desservies par des bus aisément repérables par leur couleur orange. S'il reste encore à faire sur la billetterie pour moderniser le parc de bus

LE MOT DU PRÉSIDENT

et surtout sur la fréquence des rotations et le respect des horaires de passage, nous publions aujourd'hui les lignes desservies au départ des Abymes (A), de Baie-Mahault (B) et de Pointe-à-Pitre (U).

En outre, nous abordons les perspectives du TCSP (Transport commun en site propre) et nous ouvrons le débat direct avec vous. Donnez votre avis !

Cap Excellence est encore à vos cotés lorsqu'il s'agit du traitement des eaux. Les SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif), dispositifs du traitement des eaux usées des maisons individuelles sont soumis à des contrôles de plus en plus rigoureux. Nous vous apportons des éléments de connaissance pour vous aider à vous mettre en règle avec l'aide des services de votre Agglo. Celle-ci s'arme pour doter votre bassin de vie des outils les plus performants afin de se projeter dans le futur.

De plus, nous envisageons demain avec vous à travers des séminaires qui nous aident à mûrir nos projets.

Séminaire sur « l'Intelligence Territoriale », forum sur « Guadeloupe cap 2030 », séminaire sur la politique de la ville. Tous ces événements ont constitué des étapes enrichissantes, indispensables pour construire

demain en connaissance et en sérénité.

Enfin, les transferts de compétences votés par les deux villes il y a un an s'organisent peu à peu. Les travaux Ignace-Miquel s'achèvent, les bibliothèques de quartier commencent leur rénovation, le centre culturel de Sonis et la base nautique de Canoë Kayak vivent de manière intense.

L'organigramme de l'Agglo s'étoffe, la vie syndicale s'installe et nous nous en réjouissons.

Votre journal se veut pédagogique. Nous vous souhaitons donc bonne lecture et bon voyage dans le quotidien de votre Agglo « Cap Excellence » et à l'approche de la fin de l'année nous vous souhaitons de bonnes fêtes en profitant pleinement de la 4ème édition d'IOJazz, dont le prestigieux parrain cette année n'est autre que Billy COBHAM, batteur de jazz et compositeur panaméen, célèbre pour son Jazz fusion dans les années 1970, avec le Mahavishnu Orchestra et qui a joué notamment avec Miles DAVIS, Herbie HANDCOCK, Peter GABRIEL, Kenny BURRELL, George BENSON, Ron CARTER, George DUKE, etc...

Jacques BANGOU

Président de Cap Excellence
Maire de Pointe-à-Pitre

LES ACTUALITÉS DE CAP EXCELLENCE

LA BOURSE AUX LIVRES

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2012

Le réseau de lecture publique de Cap Excellence comprend à ce jour quatre bibliothèques réparties équitablement sur les deux communes membres. Les bibliothèques au-delà de leurs missions classiques d'acquisition, de conservation et de valorisation, se doivent également de renouveler leurs fonds documentaires en mettant de côté les éléments abîmés, obsolètes ou présents depuis trop longtemps...

Pour procéder à ces opérations, à l'occasion de la rentrée scolaire, Cap Excellence a choisi de s'adresser à la population des quartiers environnants avec le Réseau des bibliothèques et de proposer une animation à la Bibliothèque de Lacroix encore méconnue, il est vrai, du grand public. Cette « Bourse aux livres » s'est déroulée le samedi 15 septembre au Relais territorial de Lacroix.

Pour animer cette matinée, le personnel de la médiathèque de Lacroix et du relais livre de Chazeau étaient mobilisés, sous la direction de Dina THEZENAS, Responsable de la lecture publique et de Jocelyne DARIL, Directrice des Actions et des Politiques Culturelles de Cap Excellence.

L'objectif de cette première animation du réseau était de permettre à la population du quartier de passer un bon moment et d'emporter des ouvrages à titre gracieux...

ET ÇA A MARCHÉ !

Ainsi, avec le concours de la très dynamique association « KA ZOT KA FÈ » présidée par Fabio POCHAL, près de 400 ouvrages ont rencontré sur le parvis du relais territorial, l'intérêt d'un public composé d'enfants, d'adolescents, mais aussi de quelques adultes. Outre la sensibilisation des résidents à l'ouverture d'une nouvelle médiathèque avant la fin 2012, cette opération appelée également « désherbage des fonds documentaires » a permis de libérer les rayonnages de l'ancien « Coin livres » du Relais Territorial.

Le juste succès de cette « 1^{ère} Bourse aux livres de quartier » démontre que cette initiative mérite d'être renouvelée pour l'ensemble des structures qui composent le « Réseau Lecture » de Cap Excellence ; à savoir : le Relais livre de Chazeau, la bibliothèque de Chemin Neuf, la bibliothèque de Louisy Mathieu et la médiathèque de Lacroix.

Alors, tenez vous informés sur

www.capexcellence.net

car la prochaine « Bourse aux livres » de Cap Excellence sera peut-être près de chez vous !



L'AVENUE PATRICK SAINT-ÉLOI

ANCIEN BOULEVARD VIEUX-BOURG



La Ville des Abymes a souhaité rendre hommage à Patrick SAINT-ELOI (PSE) en attribuant son nom à une des artères principales de la commune. La portion de route qui part du Rond Point Miquel et qui aboutit au carrefour Dugazon/Baimbridge s'appelle désormais Avenue Patrick SAINT-ELOI.

Le boulevard Vieux-bourg a été le lieu de naissance de Patrick Saint-Eloi. Il y a vécu au N° 29, il y a passé une partie de son enfance, ce qui signifie que cet immense artiste, qui a marqué l'histoire culturelle de la Guadeloupe, est un enfant des Abymes.

On peut dire qu'avant son départ à Paris, à l'âge de 17 ans, la ville des Abymes fut le lieu d'éclosion du talent de Patrick, issu des lakous de Vieux-Bourg et se poursuivant dans les classes du prestigieux lycée de Baimbridge.

Patrick SAINT-ELOI est né le 20 octobre 1958. C'est donc à cette date que le Député-Maire, Eric JALTON a souhaité exprimer un indéfectible attachement à sa mémoire.

« Nous sommes ici également pour remercier sa famille, tous ceux qui ont joué un rôle dans sa vie et qui sont là, avec nous, aujourd'hui. Ses sœurs Roseline et Franceline, son frère Henri, ses cousines Marlène SAINTE-LUCE et Marie-Ange MARSILE, sa marraine Lydia PINEAU, ses oncles Grégoire et Camille MARSILE, son ami-frère Patrick MARCELIN, et surtout cette femme qu'il portait partout dans son cœur, sa mère, Mme Renée CAPOU MARSILE ».

Eric JALTON a chaleureusement remercié la mère de Patrick pour avoir accepté que la ville des Abymes puisse s'enorgueillir de voir cette avenue porter son nom : « Merci Madame, de nous permettre d'avoir cet

honneur. Votre fils, Madame, a porté haut les couleurs de la Guadeloupe ». Il ajoute : « Sa musique, sa voix, sa réputation, ont franchi les frontières et véhiculé notre culture, notre histoire, vers des peuples qui, compte tenu de leur éloignement auraient ignoré jusqu'à notre existence. »

« PSE » reste dans le cœur de tous les Abymiens, comme il reste dans le cœur de tous les Guadeloupéens. Lui aussi, a toujours gardé son pays dans son cœur, avec un attachement spécial pour la ville de son enfance, les Abymes.

Cette histoire de cœur s'est poursuivie jusqu'à sa mort, jour où la Ville des Abymes lui a dédié le concert « Sonjé les Plaines », destiné à saluer la mémoire du quartier, avant les démolitions précédant la Rénovation Urbaine.

A l'occasion de la cérémonie d'éponymie, des artistes tels que Kirky'Peg, Nowliz FELICIANNE, Patrice ULMAN, Yannick CABRION, Fred DESHAYES, Joel JERNIDIER, KAMODJAHKA et bien d'autres, ont souhaité, unanimement, rendre un vibrant hommage à Patrick SAINT-ÉLOI.

Aucun d'entre eux n'a hésité à porter sa voix et son talent pour un des leurs, très aimé et trop tôt disparu.

Cette Avenue Patrick SAINT-ELOI marque le lien fort qui unit la population Abymienne à ce grand artiste. Avenue située sur l'axe de la coopération intercommunale et qui nous indique le symbole de l'unité.



DIKTÉ KRÉYOL DE CAP EXCELLENCE

SAMEDI 20 OCTOBRE 2012

VIF SUCCÈS POUR LA DICTÉE CRÉOLE SUR LE TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE !

Samedi 20 octobre 2012 à 8 h 15, la Médiathèque de Lacroix et la Mission lecture de la ville des Abymes ont organisé au Centre culturel de Sonis, en direct d'une radio régionale la première « Dikté kréyol » de Cap Excellence.

Plusieurs candidats se sont prêtés au jeu. C'est ainsi qu'un texte de An-MARI PAGUOTTE, traduit par Alen VERIN et intitulé « Tanbou Memwa » a été diffusé.

C'est sous le regard attentif de Dina THEZENAS, Responsable du « Réseau Lecture publique Multimédia » de Cap Excellence et de Réjane CORBEAU, Responsable de la Mission lecture de la Ville des Abymes que les candidats ont composé studieusement.

Les difficultés étaient nombreuses pour les candidats. Concentrés, ils se sont investis afin d'honorer la langue créole, instrument de communication dans la caraïbe. Aujourd'hui, le créole continue sa route et sa mission de cohésion sociale, en créant du lien à travers le monde.

Sait on seulement que les premières expressions créoles remontent au 16e siècle,

et que l'on dénombre plus de 10 millions de créolophones dans le monde. Les questions ont permis de départager les candidats à partir de critères proposés par la bibliothèque départementale de prêt (B.D.P) représentée par Béa BAZILE.

Le texte d'une grande valeur artistique a su valoriser nos traditions et les soirées lewoz, où des artistes tels que Vélo ou Kawno démontraient sur leurs tambours, que le Gwo-Ka est une musique patrimoniale, mais aussi vivante, qui a fait du chemin depuis l'esclavage.

Sa mémoire persiste dans nos survivances. On le retrouve d'ailleurs, dans toute la Caraïbe, et notamment chez nos voisins de la Dominique, mais aussi dans des îles aussi éloignées de nous que les Seychelles...

Et c'est probablement cette portée universelle des éléments de nos cultures créoles, qui amené le monde universitaire à mettre en place le « Capès créole » permettant ainsi, sa codification puis son enseignement.

Les observateurs présents lors de cette manifestation, s'accordent pour dire que le créole a encore de beaux jours devant lui.



LES ACTUALITÉS DE CAP EXCELLENCE

WEEK-END "SANTÉ VOUS SPORT EN FAMILLE"

DIMANCHE 7 OCTOBRE 2012

Initié par le Ministère des Sports, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, le Week-end « Santé vous Sport » en famille s'intègre dans le cadre d'une manifestation nationale

Véritable succès cette année, la 4^{ème} édition du « Week-End Santé vous Sport en Famille » fait suite à la dynamique lancée en 2009 dans le cadre du CUCS de l'agglomération pointoise. La manifestation a été mise en œuvre durant les 3 dernières années sur le territoire des villes des Abymes, Pointe-à-Pitre et Baie-Mahault, à partir d'un partenariat étroit avec la CAF de la Guadeloupe, le Conseil Général, la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS), et les villes signataires du CUCS de l'agglomération pointoise, et maintenant avec aussi CAP Excellence et la Mutualité Française de Guadeloupe.

LES OBJECTIFS

- Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives auprès du plus grand nombre, et notamment les publics éloignés de la pratique sur le territoire de l'agglomération.

- Poursuivre l'accompagnement de la dimension du sport comme facteur de santé

LES CAUSES

Les publics des quartiers difficiles pratiquent très peu d'activités sportives notamment en famille. Par méconnaissance ou par manque de motivation, ces derniers ne se renseignent pas sur les différentes possibilités qui s'offrent à proximité. L'obésité et la sédentarité touchent encore trop de familles sur le territoire de l'agglomération pointoise.

L'OPÉRATION

- Cette opération nationale de promotion du sport pour tous propose des activités adaptées ouvertes gratuitement à tous.

- Une manifestation organisée autour de quatre pôles dont :

- **Un village santé (nouveau concept) :**

- Permettre des temps d'échange entre le public et des professionnels de la santé ou de l'éducation pour la santé
- Distribuer des éléments d'information élaborés par les partenaires nationaux et locaux.

- **Des ateliers d'initiation et de pratique sportive :**

permettre la découverte des différentes activités sportives afin de créer l'engouement.

- **Une conférence-débat**

- **Une scène finale de démonstration**

LES ORGANISATEURS

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'est constitué, dès la première édition, un comité d'organisation dédié à la manifestation. Ce dernier, animé par l'équipe de projet du CUCS d'agglomération, a mis en exergue les besoins et les dynamiques locales favorables à la conduite de cet événementiel. Le comité d'organisation est composé du Centre National pour le Développement du Sport faisant partie de la DJSCS, du Conseil Général, de la Mutualité française de Guadeloupe, des 4 villes de l'agglomération, d'une trentaine de partenaires associatifs de terrain, et du parrain. Pour cette 4^{ème} édition, nous sommes en co-organisation avec tous les services de la Mairie de Pointe-à-Pitre (notamment les services CUCS et la Direction des sports) qui accueille la manifestation et de la communauté d'agglomération de

Cap Excellence qui en assure le plan de communication.

Pour 2012, nous nous sommes inscrits dans la dynamique nationale intitulée opération «Santé-vous sport 2012 » organisée durant la semaine du 19 au 23 septembre 2012.

L'objectif principal mis en avant concernait la sensibilisation et à la promotion d'une pratique régulière d'activités sportives et physiques, vecteurs de santé publique.

A ce titre, nous rentrons largement dans les domaines d'interventions prioritaires définis dans le projet partagé du CUCS avec notamment :

- La santé publique, promotion et éducation, à travers l'Atelier santé Ville;
- Le lien social et l'éducation à travers les associations de proximité et leurs programmes loisirs et citoyenneté;
- Le développement territorial à travers la création de réseaux locaux d'associations et de professionnels des différentes institutions et collectivités.

Pour cette 4^{ème} édition 2012, la communauté d'agglomération Cap Excellence a apporté sa contribution à l'édifice en confortant la dynamique partenariale sur le même message de fond : « Santé-vous sport en famille » et elle participe à mettre en avant une dynamique et un projet de territoire global et mutualisé.

Avec une participation et un contenu enrichis, il s'agit bien de garder le cap initial visant à accompagner le bien-être physique des habitants, en pérennisant une véritable démarche de sensibilisation ouverte à tous.



Un grand merci à tous les partenaires institutionnels et associatifs !



Stands «ateliers Santé Ville»



L'AGGLO SE CONSTRUIT

SÉMINAIRE GUADELOUPE CAP 2030

LES 25 ET 26 OCTOBRE 2012

« L'Agglomération-Centre de la Guadeloupe, ouverte vers la Caraïbes »

Les orientations du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) attribuent à l'agglomération centre une vocation de « métropole » (au sens de l'aménagement du territoire), non seulement au bénéfice de l'archipel guadeloupéen dans son ensemble mais également pour le bassin caribéen.

Son fonctionnement en réseau avec les grandes villes et territoires de la Caraïbe, des Amériques et de l'Europe doit ainsi lui permettre d'obtenir le statut de métropole caribéenne à vocation internationale.

Plusieurs axes de développement de l'agglomération ont été recensés conjointement par le Conseil Régional, l'Etat et Cap Excellence. **C'est dans ce cadre que ces trois institutions ont organisé un séminaire**, en amont de la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), **à l'attention de l'ensemble des élus du bassin de vie de l'agglomération centre de la Guadeloupe.**

L'ambition du séminaire Guadeloupe cap 2030 était de recueillir la perception des élus sur :

- **le développement durable** du bassin de vie de l'agglomération centre dans les vingt prochaines années
- **le positionnement** de ce bassin de vie dans la Caraïbe
- **leur définition** des ambitions politiques pour cette métropole caribéenne, à horizon 2030.

Ce séminaire a permis de mettre en exergue une vision partagée des élus sur les principaux atouts, faiblesses et actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire concerné.



En effet, selon les élus :

• **Les trois atouts principaux du bassin de vie sont :**

- Sa situation géographique
- La communauté d'agglomération Cap Excellence
- Les ressources humaines

• **Les trois principales faiblesses du bassin de vie sont :**

- Les difficultés de coopérations
- L'organisation des transports
- L'insécurité

• **Les trois actions prioritaires à mettre en œuvre :**

- Améliorer l'organisation des transports
- Poursuivre l'amélioration de l'habitat
- Soutenir le développement économique

A l'issue de ce séminaire, une synthèse des ambitions politiques exprimées en séances sera rédigée à destination du grand public. Elle servira de base à la concertation de la population pour l'élaboration du SCOT.

S É M I N A I R E
Guadeloupe
Cap 2030

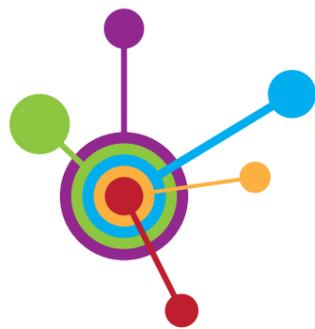


L'AGGLO SE CONSTRUIT

SÉMINAIRE "INTELLIGENCE TERRITORIALE"

LE BILAN DU FORUM DE LA VILLE DURABLE

DU 31 MARS AU 4 AVRIL 2012



Du 31 mars au 4 avril 2012, Cap Excellence et les villes des Abymes et de Pointe à Pitre ont organisé le **Forum de la Ville Durable**.

Cette manifestation, inscrite dans la semaine du Développement Durable, marquait la volonté des deux collectivités et de l'EPCI d'**informer** et de **réfléchir** ensemble au Développement Durable du territoire communautaire.

Informer sur l'ensemble des projets publics et privés, qui allaient marquer notre territoire sur les dix années à venir, correspondant à un investissement global de près de 3 milliards d'Euro, sans équivalent en France hexagonale.

Susciter les initiatives privées pour s'insérer dans ce grand mouvement qui va révolutionner notre paysage et nos modes de vie.

Réfléchir sur comment agencer tous ces projets afin qu'ils répondent aux besoins des habitants.

Enfin, nous souhaitons concevoir un outil de suivi et d'aide à la décision d'aménagement du territoire s'inspirant du concept de l'Intelligence Territoriale et se basant sur un **observatoire territorial**.

Ces cinq journées ont été riches en rencontres et échanges, mêlant des publics différents, associant tous nos partenaires, élevant les débats tant par la poésie que par la présentation de concepts de haute volée.

Elles ont prouvé notre **capacité à travailler ensemble** et notre envie de construire l'agglomération centre de la Guadeloupe, la **métropole caraïbe**, appelée de ses vœux par le Schéma d'Aménagement Régional.

FORUM DE LA VILLE DURABLE 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2012

Les 31 mars et 1er avril, se sont tenues simultanément deux expositions présentant les projets programmés sur le territoire, sur les deux places de l'Hôtel de Ville des Abymes et de Pointe à Pitre.

Cap Excellence et le Syndicat Mixte des Transports ont présenté sur les deux sites les projets de dimension d'agglomération : le Plan de Déplacement Urbain, les programmes d'Eau et d'Assainissement, l'aménagement des axes culturels, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ...

Les Abymes ont privilégié sur la place Frédéric Jalton, une présentation par thématique : le pôle Santé avec l'Hôpital et le Centre Gérontologique – Le pôle Déchets avec le SICTOM – Le pôle reconquête urbaine, avec la Rénovation Urbaine et les projets des Bailleurs-aménageurs SEMAG, SEMSAMAR, SIG et SIKOA – Le pôle économique avec la CCI, la SEMAG et la SEMSAMAR (aéroport et zones d'activité), le pôle nature et tourisme (avec Taonaba) et un pôle « schémas directeurs », présentant le Schéma d'Aménagement Régional, le Plan Local d'Urbanisme, l'Agenda 21, le Plan Climat Energie Territorial, Synergile, et le programme de Maîtrise de l'Energie (Région).

Pointe-à-Pitre a souhaité organiser un circuit dans la Ville (de Lauricisque à la Marina) présentant tous les projets du territoire par quartier, et notamment ceux de la Rénovation Urbaine. La Région a développé la présentation du Mémorial ACTe. Ce parcours était comme une promenade dans la Ville.

Des stands artisanaux ont aussi été installés, et les deux expositions ont été animées par des spectacles : un groupe à po et le grand bwabwa à Pointe à Pitre, Patrice Hulman et Christian Nara le samedi soir aux Abymes et le punch en musique avec M. Jacquet des Vikings le dimanche matin, Lydia Barlagne aux Abymes, le dimanche midi.

Un système de navette en bus avait gratuitement été mis en place par le Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul-de-Sac Marin entre les deux sites. Il permettait de répondre à un jeu de piste posant des questions sur les stands des deux expositions. Ce jeu doté en bons d'achats, par Mr

Bricolage a vu les résultats suivants, après classement des meilleures réponses et tirage au sort entre les ex aequo.

SÉMINAIRE SUR L'INTELLIGENCE TERRITORIALE DU 2 AU 4 AVRIL 2012

Le Séminaire s'est ouvert le lundi 2 avril à l'Espace Régional du Raizet aux Abymes. Après les discours protocolaires, la matinée a été consacrée à l'exposé des fondements théoriques de l'intelligence territoriale. L'on est parti des poètes développant la **pensée rhizomique**, propre à notre culture, pour aboutir aux théoriciens de cette pensée, qui font un parallèle entre le rhizome racinaire et les liaisons entre territoires, sites, cultures, groupes

Il a été abordé l'aspect numérique de l'intelligence territoriale, notamment l'**intégration du mode de vie numérique**, qui casse les frontières spatiales et temporelles et crée de nouveaux espaces de libertés ; l'accélération et l'accroissement de la transmission de la connaissance, nous oblige à nous adapter pour suivre, et si possible précéder.

Enfin, nous avons exploré la **notion d'agencement**, appelée à se substituer à celle d'aménagement du territoire, qui étudie les liaisons (rhizomiques) au-delà des seules implantations d'équipements. Le lien devient aussi important que le maillage. On entend par là, celui qui permet de relier les hommes entre eux. L'après-midi a été l'occasion de présenter les projets du territoire :

- Le pôle santé de Perrin par le CGR et le CHU et la Ville des Abymes
- Le transport urbain et notamment le Plan de Déplacement Urbain par le Syndicat Mixte des Transports
- Le programme d'eau et d'assainissement de Cap Excellence
- Les projets de collecte et traitement



de déchets et de réhabilitation de la décharge de la Gabarre du SICTOM

- Le Mémorial ACTe présenté par la Région Guadeloupe
- Le projet de Technopôle de Destrellan par la Ville de Baie Mahault
- Le programme de Reconquête Urbaine des villes de Pointe à Pitre et Abymes
- Les axes culturels de l'agglomération, présentés par Cap Excellence
- Le projet Taonaba (maison de la mangrove) développé par la Ville des Abymes

L'ensemble des projets du territoire dépasse un **montant d'investissement de 3 Milliards d'Euros sur 10 ans !**

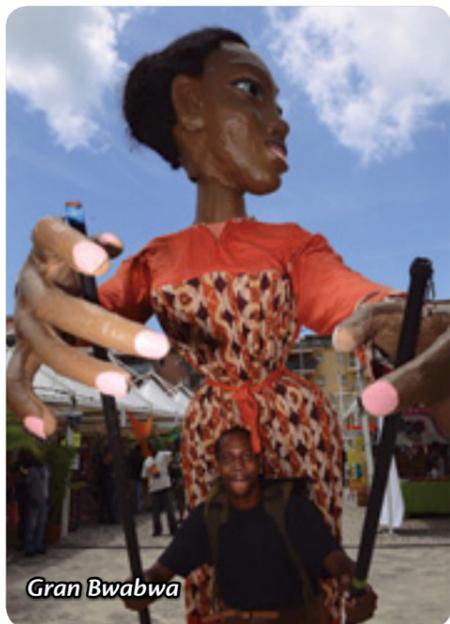
Un film poétique sur Taonaba concluait la journée.

Le lendemain, les experts de l'intelligence territoriale rendaient compte de l'**analyse du territoire de l'agglomération**, grâce à la base de données des projets de toute nature qu'ils avaient pu compiler pour aboutir à une analyse spatiotemporelle de l'évolution du territoire.

Cette méthode a été appliquée à trois cas pratiques développés la veille :

- La Rénovation Urbaine
- Les axes culturels
- Taonaba

A l'issue de l'exposé de M. Félix LUREL sur la richesse en biodiversité et de Mme VISCARD, sur la richesse historique du site, il a été proposé de créer un lien (rhizomique) entre le Mémorial ACTe et TAONABA.



L'après-midi, se sont tenus 4 ateliers sur les thèmes suivants :

- Rénovation Urbaine et évolution de la cohésion sociale
- Développement économique et emploi
- Agencement et Environnement
- Gouvernance et Concertation

Pour achever la journée, M. Le Bouillonnet, Député Maire de Cachan, a exposé au travers des exemples de la Vallée Scientifique de la Bièvre et de Paris Métropole, les méthodes de mobilisation consensuelle au service du développement des territoires. Une volonté politique partagée, même non formalisée dans une structure opérationnelle, peut déplacer des montagnes d'inertie administrative.



Plénière

Le mercredi matin, Mmes ALVAREZ & ARGENT, et MM. RENO et CHICOT ont rapporté les synthèses des ateliers, avant les discours de clôture et les visites sur sites de la Rénovation Urbaine et du SICTOM. Taonaba était l'aboutissement de la visite, où après le repas, la poésie s'est dévoilée à tous...

Quelques points marquants paraissent dignes de rester en nos mémoires :

- **La poésie** d'abord, qui a ouvert et agrémenté ce séminaire, nous rappelant que le fondement de la pensée rhizomique, est issu tant de poètes locaux que de chercheurs internationaux ;
- **L'échange, le lien, le réseau** commandent notre mode de vie, et nous ne pouvons viser l'objectif du mieux vivre ensemble sans entretenir les liaisons territoriales et les intégrer à notre conception ;

Notre culture cultive ces liens de manière parfois informelle, et nous avons apprécié le rapprochement proposé entre culture et nature, entre le Mémorial ACTe et Taonaba. Nous le ressentions au fond de nous même sans jamais l'avoir exprimé.

• **L'audace, la création, l'innovation**, qui doivent nous faire sortir des carcans de logiques d'aménagement jacobines, essentiellement planificatrices, utiles certes, mais largement insuffisantes pour prendre en compte notre part commune d'irrationalité, de rêve, d'ambition...

• **Le retournement du mode de pensée ultra-libérale**, privilégiant la possession à l'utilisation, le désir au besoin.

• **L'intégration du mode de vie numérique**, qui casse les frontières spatiales et temporelles et crée de nouveaux espaces de libertés ; l'accélération et l'accroissement de la transmission de la connaissance, nous oblige à nous adapter pour suivre, et si possible précéder ;

• **Le besoin d'un outil de gestion des données** et indicateurs d'évolution du territoire est maintenant partagé par tous ; cet observatoire territorial appelé de nos vœux, doit aller plus loin et devenir aussi un outil de pilotage stratégique du territoire.

Tout cela, **nous le ressentions au fond de nous même**, mais nous n'avions jamais eu l'occasion **de le dire aussi clairement**, et aussi de **l'exprimer ensemble**, avec tous nos partenaires.

Ce séminaire devient alors comme **un acte fondateur, de notre intercommunalité à trois** ; la participation massive et de qualité de Baie Mahault est un signe révélateur comme la présence de tous nos partenaires.

Et comme **un acte refondateur de notre politique d'agencement**, puisque c'est le nouveau terme consacré, **et de développement durable**.



Le forum aux Abymes



Le forum aux Abymes



Le forum aux Abymes



TAONABA aux Abymes



Un forum s'est tenu devant chacune des mairies : Abymes & Pointe-à-Pitre

L'AGGLO SE CONSTRUIT

LA SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Dans sa gestion des eaux, la communauté d'Agglomération Abymes/Pointe-à-Pitre, intègre la rareté progressive de la ressource. C'est donc une gestion planifiée et pragmatique qui est proposée à nos concitoyens. Il s'agit d'accompagner l'urbanisation de notre territoire tout en optimisant nos investissements.

C'est la raison pour laquelle Cap Excellence a lancé ses trois schémas directeurs pour :

- l'eau potable ;
- les eaux usées ;
- les eaux pluviales.

A ce titre notre communauté s'inscrit dans les pas du premier syndicat de l'agglomération pointoise en privilégiant :

- la mutualisation des moyens ;
- la sécurisation de la ressource, et de l'approvisionnement des habitants.

MUTUALISATION DES MOYENS

C'est au cours de l'année 1963 que les villes des Abymes et de Pointe à Pitre ont créé un Syndicat Intercommunal pour la gestion de l'assainissement des eaux des deux villes.

Quelque soit la nature des structures et les modes de gouvernances, cet objectif s'est poursuivi dans le temps, et nos deux villes ont été les premières à s'inscrire dans une dynamique d'intercommunalité.

C'est ainsi qu'en 1968 les villes de Pointe à Pitre et des Abymes décident d'élargir la compétence du syndicat à la gestion de l'Eau Potable.

Le Syndicat prend le nom de SIEAPAPA.

Afin de donner corps à cette volonté, la ville de Pointe-à-Pitre a transféré son usine de traitement d'eau de Miquel construite en 1947 et la conduite d'eau brute.

Depuis 1968 cette usine alimente toute la ville de Pointe à Pitre et le quartier du Raizet aux Abymes.

Pour alimenter le reste du territoire des Abymes, le Syndicat (SIEAPAPA) en partenariat avec d'autres communes (Baie-Mahault, Gosier, Petit-Bourg et Pointe-à-Pitre) a souhaité renforcer la mutualisation de l'adduction d'eau en créant un nouveau syndicat ayant pour objet l'étude, la réalisation, l'exploitation et l'entretien de l'adduction d'eau potable.

L'objectif assigné à ce nouveau syndicat dénommé « Syndicat d'adduction d'eau de la région de Pointe-à-Pitre » était la production et la vente d'eau en gros à ses membres.

En raison de la croissance régulière des besoins sur le reste du territoire des Abymes (partie urbaine), la participation aux investissements de départ des Villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes à travers le SIEAPAPA a été estimé à 49,20 %.

Ces investissements portaient sur la réalisation, l'exploitation et l'entretien des ouvrages généraux d'adduction, de fa-

brication et de stockage d'eau potable et industrielle, en vue de la desserte de toutes collectivités membres.

Chaque membre du « Syndicat d'adduction d'eau de la région de Pointe-à-Pitre » devant gérer, lui-même, la distribution de l'eau à ses administrés.

Le « Syndicat d'Adduction d'Eau de la Région de Pointe-à-Pitre » devenait plus tard le SIAEAG.

Pour l'alimentation en eau de sa partie rurale (principalement aux Grands Fonds Abymes), la Ville des Abymes s'est associée en 1972 avec les communes de Morne à L'eau, Gosier (grands fonds Gosier) et Sainte-Anne (Grands fonds Sainte-Anne) et créait le SIGF.

Les villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes ayant toujours conservé la maîtrise de leurs territoires en terme de production et de distribution d'eau associée à de l'achat d'eau en gros, ont réalisé des travaux visant à une meilleure gestion de l'eau potable.

En plus des 2 réservoirs situés à Miquel, le SIEAPAPA construit les réservoirs de Boisvin, de Duthau, de Baimbridge (Chauvel) et de Petit-Pérou ainsi que plus de 250 km de canalisations.

SÉCURISATION DE LA PRODUCTION





Tracé de la canalisation de transfert d'eau de Miquel à Baimbridge



Cette situation occasionnait de nombreux désagréments : casses des tuyaux, fuites d'eau, et engendraient des factures exorbitantes pour les usagers.

4. Opération marché à bons de commande eau potable de Pointe-à-Pitre

Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans l'emprise de l'opération d'aménagement du marché central : rue Peynier, rue Schoelcher, rue Frébault, rue Saint-John Perse.

Travaux de renforcement du réseau d'eau potable pour alimenter les quartiers de la Rupap à partir du réseau de distribution des réservoirs de Baimbridge lesquels sont alimentés par l'usine de Miquel suite à l'opération transfert d'eau Miquel-Baimbridge.

5. Travaux d'extension de canalisation d'eau potable dans les Grands Fonds Abymes

Le vieillissement du réseau et des branchements, le sous dimensionnement des canalisations et l'absence de réseau (extensions urgentes) dans certaines zones sont à l'origine des nombreuses perturbations enregistrées dans le secteur de Grands Fonds Abymes.

Aussi, Cap Excellence a décidé de lancer un programme de renforcement, de renouvellement et d'extension de canalisations dans les secteurs de Bozon, Boisvin, Beau-soleil, Caraque, Bois de rose.

6. Lancement d'un marché à bons de commande pour la réalisation de travaux d'eau potable sur le territoire

Afin de maintenir la qualité, les purges ont été intensifiées par l'Exploitant sur le centre ville de Pointe-à-Pitre.

Des problèmes de qualité d'eau sont rencontrés également sur le Raizet (rue des roses, allées des Immortels, ...) et dans le secteur des grands fonds Abymes.

Dans l'attente de la programmation des travaux qui résultera du schéma directeur d'eau potable, un marché à bons de commande sur quatre années va être lancé afin de procéder au renouvellement des canalisations dont la vétusté est avérée.

Le renouvellement de l'ensemble de ces canalisations constitue une priorité.

DISPOSER D'UN OUTIL DE PLANIFICATION ET DE DÉFINITION DES PRIORITÉS

Réalisation du schéma directeur d'eau potable : L'objet de l'étude qui est confiée au Bureau d'études SAFEGE est d'établir le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la Communauté d'Agglomération « CAP EXCELLENCE » afin de lui permettre de prendre connaissance du fonctionnement du réseau, de faire le bilan des insuffisances actuelles des installations et de prévoir les orientations nécessaires pour améliorer la situation actuelle et anticiper les situations futures.



Usine d'eau potable de Miquel



CAP EXCELLENCE AU SERVICE DE LA POPULATION

LA PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS DU SPANC



Opérationnel depuis le 1^{er} Juillet 2011 le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour vocation d'assurer le contrôle de tout système d'assainissement autonome (encore appelé fosse septique) effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques (après traitement) des habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif des eaux usées.

Le SPANC est au service des particuliers pour les renseigner sur leurs obligations en matière d'assainissement non collectif et leur apporter des conseils. Il veille à évaluer l'état de fonctionnement de leur dispositif d'assainissement autonome, de les informer sur les améliorations à réaliser et de les conseiller sur l'entretien de leurs installations. Tour d'horizon sur les procédures d'instruction des dossiers...

I. DANS LE CADRE D'UNE CONSTRUCTION NEUVE OU PERMIS D'AMÉNAGER

Si votre terrain n'est pas desservi par un réseau collectif d'assainissement des eaux usées :

Depuis le 1^{er} Mars 2012, l'attestation de conformité du projet d'assainissement non collectif devient une pièce obligatoire du dossier de permis de construire ou d'aménager.

Le pétitionnaire retire à la Direction Eau et Assainissement de Cap Excellence, ou télécopie sur le site internet de Cap Excellence (www.capexcellence.net) son dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome (non collectif).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Cap Excellence vous donnera un avis favorable ou défavorable sur la conception du dispositif choisi.

- Si vous recevez un avis favorable sur la conception, vous pourrez avec cet avis déposer votre dossier de permis de construire au service de l'urbanisme.

Après réalisation des travaux, vous devrez **prévenir obligatoirement le SPANC de la fin des travaux avant remblaiement des tranchées.**

Un technicien du SPANC viendra à votre domicile faire la visite de conformité, dans un délai de 10 jours ouvrés à partir de la date d'appel.

- Si vous recevez un avis défavorable sur la conception, vous devrez déposer une nouvelle demande d'installation ANC conformément aux observations faites par le SPANC.



Si votre terrain est desservi par un réseau collectif d'assainissement des eaux usées :

Vous pourrez déposer directement votre dossier de permis de construire ou de régularisation de l'habitation existante au service de l'urbanisme de Pointe-à-Pitre ou des Abymes, sans passer au préalable par CAP Excellence.

Le service de l'urbanisme consultera CAP Excellence pour avoir un avis sur le raccordement en eau potable et en assainissement des eaux usées de l'habitation.

Un avis sera émis sous 1 mois.

II. DANS LE CAS D'UNE RÉGULARISATION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE HABITATION EXISTANTE

Vous pourrez déposer directement votre dossier de régularisation de l'habitation existante au service de l'urbanisme de Pointe-à-Pitre ou des Abymes, sans passer au préalable par CAP Excellence.

Le service de l'urbanisme consultera CAP Excellence pour avoir un avis sur le raccordement en eau potable et en assainissement des eaux usées de l'habitation.

Un avis sera émis sous 1 mois.

III. DANS LE CADRE D'UNE RÉHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANT

Si vous disposez d'un dispositif d'assainissement autonome et que vous souhaitez le réhabiliter, vous devrez retirer à la Direction Eau et Assainissement, ou télécopier sur le site internet de Cap Excellence (www.capexcellence.net) un dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

- Le SPANC donnera un avis sur la conception du dispositif. Si avis favorable sur la conception, le pétitionnaire pourra réhabiliter son dispositif ANC.

Après réalisation des travaux, vous devrez **prévenir obligatoirement le SPANC de la fin des travaux avant remblaiement des tranchées.**

Un technicien du SPANC viendra à votre domicile faire la visite de conformité, dans un délai de 10 jours ouvrés à partir de la date d'appel.

- Si un avis défavorable est émis sur la conception, vous devrez déposer une nouvelle demande d'installation ANC conformément aux observations faites par le SPANC.

IV. LE SPANC EST FINANCÉ PAR LES REDEVANCES DES USAGERS DU SERVICE

Le choix du tarif des redevances pour le contrôle des installations neuves et à réhabiliter a été défini par l'assemblée délibérante en date du 16 décembre 2011. Il s'effectue par une tarification forfaitaire de 150 € HT répartie comme suit :

- Contrôle de conception : 47 € HT
- Contrôle de réalisation : 103 € HT

Le recouvrement des redevances assainissement non collectif est effectué par la trésorerie.

A SAVOIR !

Les propriétaires qui souhaitent procéder aux travaux neufs ou de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement autonome par des entreprises privées peuvent bénéficier de différentes aides :

ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)



Pour quels logements ?

Les logements doivent être achevés depuis au moins 15 ans à la date où la décision d'accorder la subvention est prise.

Pour quels travaux ?

Ils doivent être d'un montant minimum de 1500 € HT, sauf pour les propriétaires occupants aux ressources « très modestes », pour lesquels aucun seuil n'est exigé.

Ils ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention.

Ils doivent être compris dans la liste des travaux recevables. L'Anah finance des projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé, et des projets de travaux d'amélioration de l'habitat. Ceci exclut les petits travaux d'entretien ou de décoration, ainsi que les travaux assimilables à de la construction neuve ou à de l'agrandissement.

Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Des aides peuvent être attribuées dans le cadre d'une réhabilitation, mais les travaux ne doivent pas se limiter uniquement aux

travaux d'assainissement autonome des eaux usées. Les travaux doivent être plus globaux ex : réhabilitation de toiture + réhabilitation du dispositif d'assainissement autonome + peinture etc.

Pour plus d'information sur le site internet : <http://www.anah.fr>

L'Office de l'Eau



L'office de l'eau peut octroyer une subvention à un administré dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif d'assainissement autonome des eaux usées OU de la réhabilitation d'un dispositif existant (la réhabilitation doit être complète : prétraitement + traitement) jusqu'au 31 Décembre 2012. La condition est que le dossier soit porté par CAP Excellence. L'office peut participer à hauteur de 80% du montant des travaux.

L'éco prêt à taux zéro

Spécifique à l'Assainissement Non Collectif



Qui peut bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro ?

Ce prêt est attribué aux propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, sans conditions de ressources. Le logement doit être une résidence principale construite avant le 1^{er} Janvier 1990.

Quel est le montant de l'éco prêt à taux zéro spécifique ANC ?

L'Eco prêt à taux zéro est plafonné à 10 000 euros pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, cumulable, le cas échéant avec les autres aides. Ces travaux doivent être achevés dans les deux ans qui suivent l'émission de l'offre de prêt.

Quelle est la durée de l'éco prêt à taux zéro ?

L'offre d'un éco prêt à taux zéro peut être émise jusqu'au 31 Décembre 2014.

Où se procurer les formulaires ?

Sur le site du ministère du Développement Durable :

www.developpement-durable.gouv.fr

DOSSIER SPÉCIAL

LE TRANSPORT PUBLIC

Cap Excellence exerce une compétence transport à l'intérieur de l'agglomération : transport scolaire et transport urbain. Cette dernière a été transférée au Syndicat Mixte des transports qui regroupe outre Cap Excellence, les villes de Baie-Mahault et du Gosier.

Nous vous présenterons régulièrement les avancées de la structure du transport opérées sur le territoire de l'agglomération par le syndicat.

Chaque bus dispose d'une pancarte visible de l'extérieur, comportant le n° de ligne, le point de départ et le terminus. Dans la liste des lignes, chaque ligne reprend le n° de ligne, le départ, la position sur la carte, les zones tarifaires, le terminus. Le n° de ligne se compose d'une lettre et d'un chiffre :

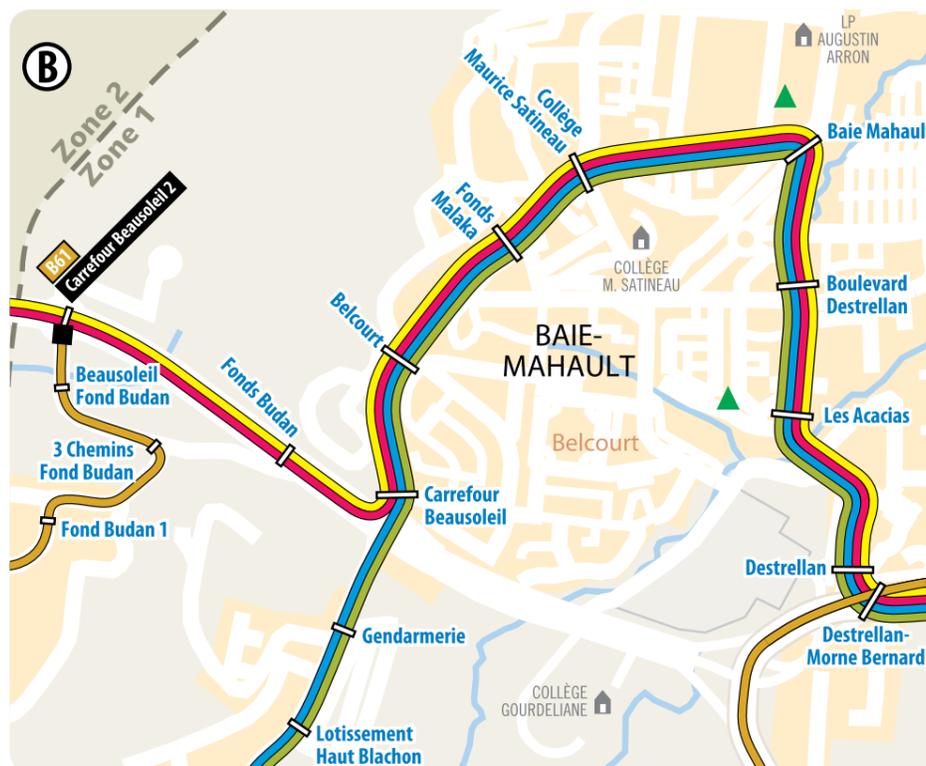
- A : Les Abymes
- B : Baie-Mahault
- G : Le Gosier
- U : Urbain (Pointe-à-Pitre, Abymes)

Ex : Ligne A57 (Plan «P» ci-dessous)

- **Départ :** Les Seuils (Abymes)
- **Zone tarifaire :** Zone1
- **Terminus :** Centre des Arts

La fréquence des lignes desservies sur le territoire de Cap Excellence n'est pas encore soutenue, et nous sommes en attente de la mise en service de bus supplémentaires pour accélérer leur vitesse de rotation.

DESSERTES SUR LA VILLE DE BAIE-MAHAULT



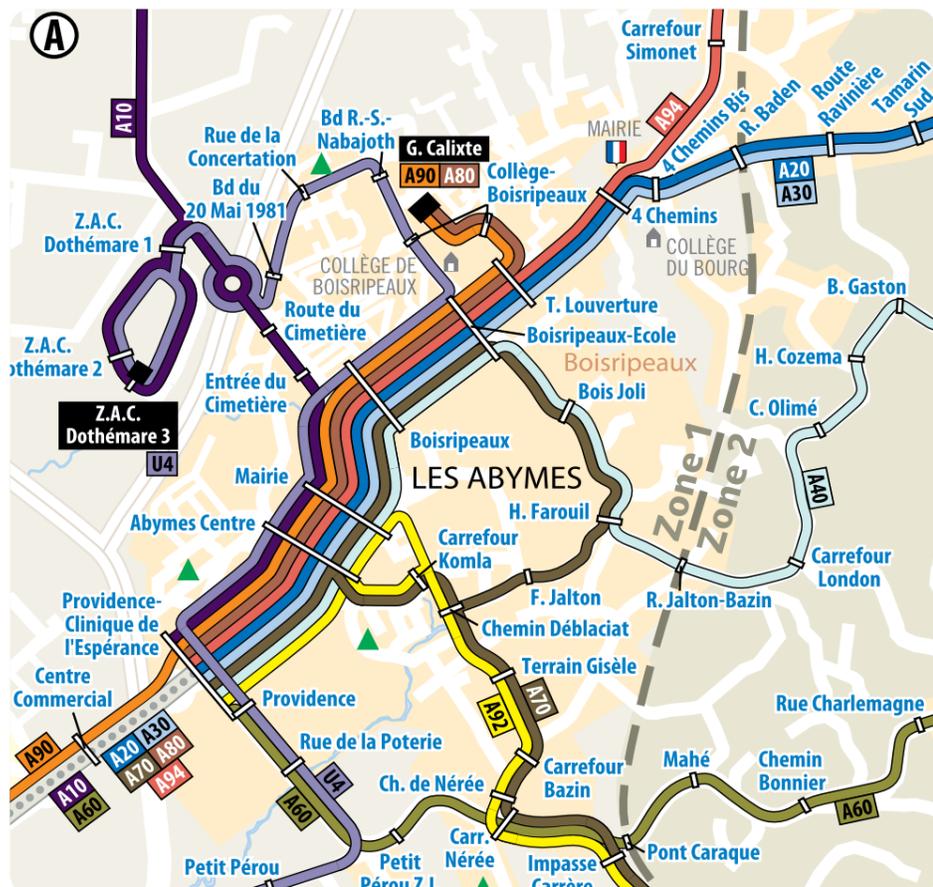
zoom SUR...

LE COÛT DU TRANSPORT

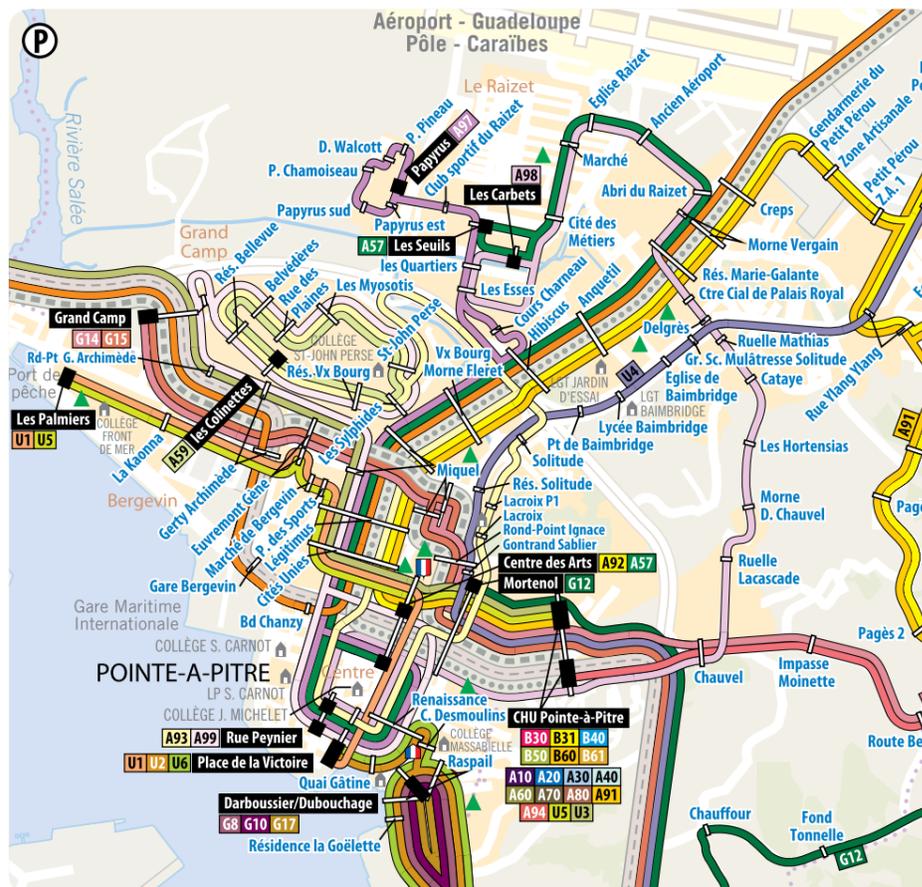
Le prix du billet a été fixé à 1,20 €, après les applications des accords Bino, le tarif définitif sera fixé à 1 €.

Les Centres communaux d'action sociale des deux villes membres de Cap Excellence négocient actuellement afin de mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée aux personnes âgées et aux étudiants.

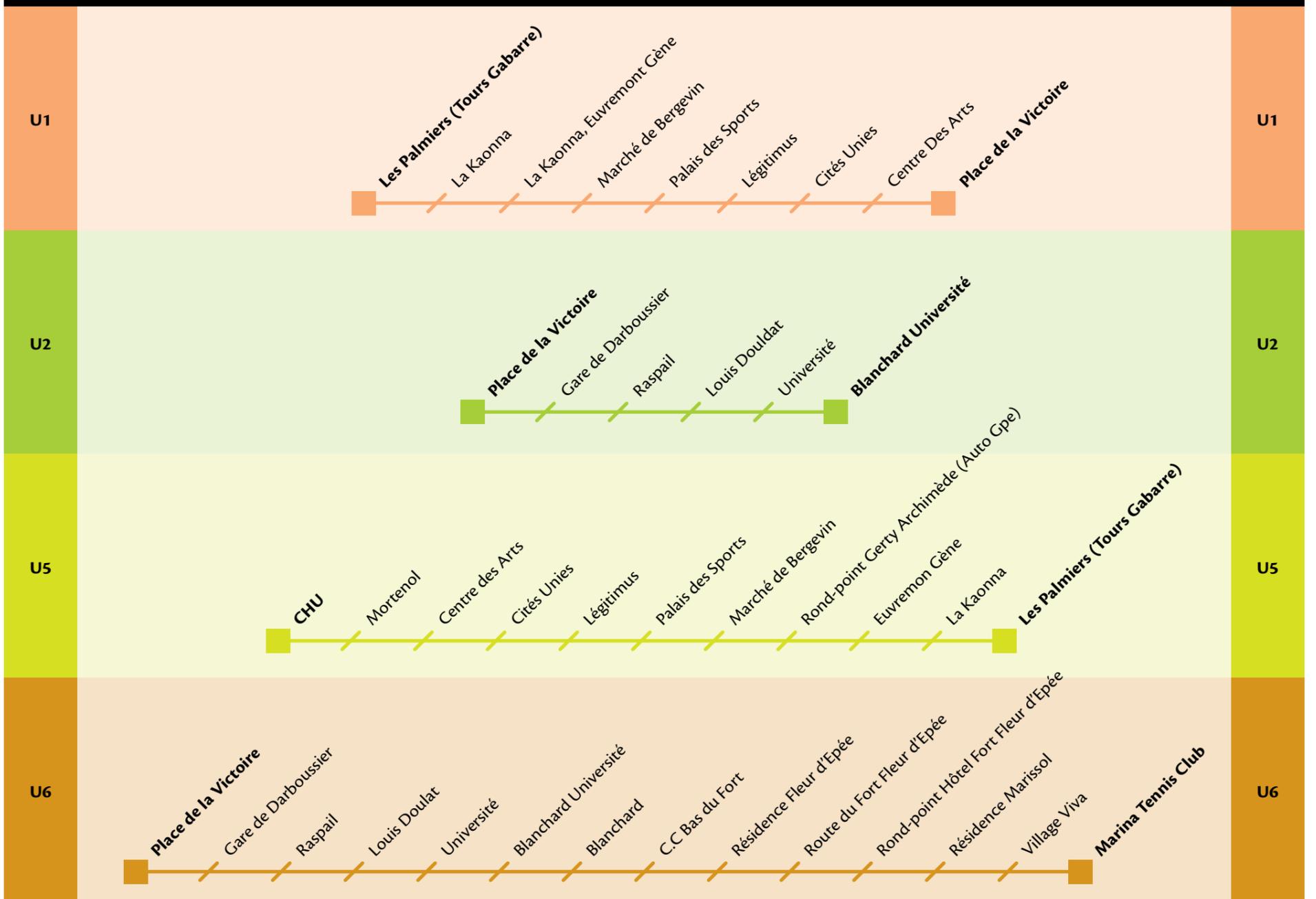
DESSERTES SUR LA VILLE DES ABYMES



DESSERTES SUR LA VILLE DE POINTE-À-PITRE



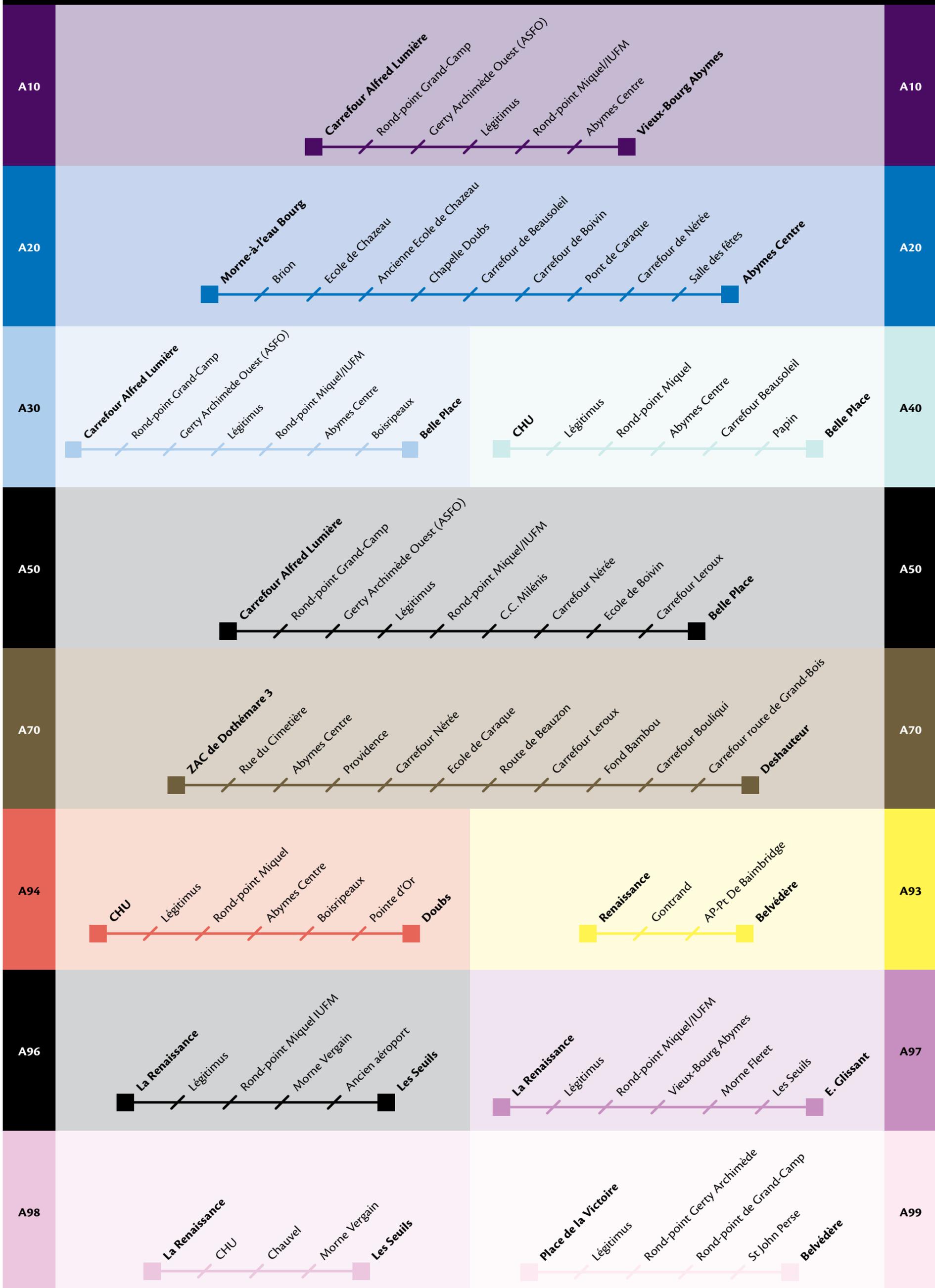
LES DESERTES DE LA VILLE DE POINTE-À-PITRE



LES DESERTES DE LA VILLE DES BAIE-MAHAULT



LES DESERTES DE LA VILLE DES ABYMES



CAP EXCELLENCE AU SERVICE DE LA POPULATION

DÉPLACEMENTS : LES PERSPECTIVES VERS LE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

« Le tram qui améliore la vie et relie les quartiers »

Le Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin (SMT), met en œuvre sur une durée s'étalant jusqu'en 2020 le Plan de Déplacement Urbain (PDU) approuvé le 08 janvier 2010.

Dans le cadre de ce PDU, le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui doit relier à terme, les 4 communes de l'agglomération Centre Guadeloupe (Abymes, Baie-Mahault, Le Gosier et Pointe-à-Pitre) doit faire l'objet d'études complexes définissant le projet en totalité avec une vision sur l'ensemble du territoire. La Communauté d'Agglomération Cap Excellence qui est membre du SMT, s'inscrit bien entendu dans cette démarche.

En effet, Cap Excellence porte un très important programme de rénovation urbaine destiné à améliorer la vie dans les quartiers et à créer de véritables pôles d'intérêt dans différents points de l'agglomération (logements, équipements culturels, lieux de mémoire, équipements sportifs, établissements d'enseignement,...). **La solidarité territoriale par le transport, est un sujet-clé pour notre territoire.**

Dans ce contexte, le TCSP est indispensable à la cohérence du projet d'agglomération.

LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Le SMT, en tant que structure intercommunale, a une mission-clé pour conduire la réflexion sur la structuration des transports dans l'agglomération Centre. Son horizon de réflexion se situe donc nécessairement sur le long terme.

De son côté, la communauté d'agglomération s'appuie sur les documents de programmation validés ou en cours d'élaboration (Schémas directeurs, Agenda 21, Schéma de Cohérence Territorial...). Cap Excellence s'attache à structurer **dès aujourd'hui** l'aménagement de son territoire.

Le programme de rénovation urbaine, partiellement réalisé et en cours de déploiement, doit nécessairement s'appuyer sur un système de transport performant, accessible et attractif.

Dans cette logique, axée sur le court et moyen terme, **Cap Excellence se positionne comme « fer de lance » de la 1^{ère} phase de réalisation du TCSP.**

Les réflexions en cours montrent d'ores et déjà la nécessité de disposer d'un système performant, moderne et propre qui incite à se déplacer et qui assure une 1^{ère} étape de ce qui constituera le système de transport urbain performant de l'agglomération Centre.



Intérieur d'une rame de tramway

Forts de l'expérience d'agglomérations Françaises de même taille (Angers, Aubagne et La Rochelle), il apparaît clairement que c'est le « tramway court » ou « tramway compact » qui pourrait être le plus à même de répondre aux exigences du territoire communautaire...

Ce tram qui améliorera la vie des habitants pourrait relier dès 2018 le quartier de Perrin aux Abymes à l'Hôtel de Ville de Pointe-à-Pitre en desservant plusieurs pôles d'activités : commerciaux, techniques, de culture, d'enseignement ou d'habitat.

Une seconde ligne reliant les quartiers de Grand Camp - Raizet à l'université de Fouillole, en passant par Lauriscisque pourrait être envisagée dès la première phase des travaux.

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence, en s'appuyant sur ses propres structures et en faisant appel aux meilleurs spécialistes du transport ferré, prendra en charge l'étude et le pilotage de la réalisation de la 1^{ère} phase du TCSP.

Le coût de la 1^{ère} phase de réalisation (7 km environ) peut être estimé à 140 Millions d'€ environ pour la ligne 1 et 80 millions d'€ pour les 8 km de la ligne 2.

Elle comprend :

1. L'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) : elle permet d'assister Cap Excellence dans la réalisation des études à conduire avant la phase de réalisation.

Le coût de cette prestation est estimé à : 150 et 200 k € par an selon la formule retenue.

2. Les diverses études et autres prestations :

- Etudes préalables (env. 300 000 €)
- Etudes territoriales du Tracé (env. 100 000 €)
- Etudes de Modélisation (env. 100 000 €)
- Communication, valorisation financière, aspects juridiques, aspects spécifiques tels le sismique, l'alimentation électrique (env. 500 000 €).

Ayant transféré la compétence transport au SMT, ce dernier restera ainsi maître de l'exploitation du futur tramway compact : choix de l'exploitant, tarification appliquée, nature des dessertes, articulation avec les autres modes de transport,...

LE CENTRE DE MAINTENANCE

Le Centre de maintenance, lieu de stockage des pièces détachées et de réparation du matériel roulant, doit être construit dès la 1^{ère} phase de réalisation. C'est à la fois un poste lourd en terme d'investissement mais également un lieu emblématique et à forts enjeux, **en particulier en terme d'emplois et d'impacts environnementaux.**

LE MATÉRIEL ROULANT

Le choix du tram compact avant d'être finalisé devra faire en sorte de relever les défis suivants :

- Réduire les dépenses énergétiques et introduire peu à peu des énergies renouvelables dans les modes de fonctionnement
- Adaptation aux sols et aux changements climatiques
- Coût de fonctionnement

De même, celui-ci est emblématique de la solidarité entre les territoires. Ce tram court portera l'image de l'agglomération à travers le pays du fait de l'image qu'il donne au système et de sa mobilité au travers du territoire.

L'attractivité du tramway réside dans sa capacité à séduire la population et donc à proposer une alternative crédible à la voiture.

Les tramways proposés aujourd'hui, sont adaptés aux problématiques actuelles pour les agglomérations moyennes. C'est une technique en constante évolution.

Afin de mieux comprendre ou illustrer les choix stratégiques liés à cette ambition forte, les services de Cap Excellence sont en contact avec ceux des villes de La Rochelle et d'Anger. Ces dernières sont très avancées sur leur projet de Tramway.

Zoom SUR...

LE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP)

Un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est un système de transport public qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé.

Un site propre peut donc se présenter sous la forme d'un couloir réservé, juxtaposé à d'autres voies permettant la circulation des piétons et/ou des cyclistes et des automobiles. Il peut se distinguer par un marquage au sol ou une démarcation physique.

Les principaux objectifs d'un tel dispositif sont :

- L'amélioration de la fréquence et de la ponctualité des transports, même aux heures de pointe
- La réduction des temps de parcours
- La diminution de l'utilisation de la voiture individuelle.

Les bus, les BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et les tramways, sont des dispositifs de transport collectif qui utilisent des sites propres.

AVANTAGES DES SOLUTIONS EXISTANTES

BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE	TRAMWAY
Coûts de mise en œuvre	Durée de vie importante
Faible consommation énergétique	Pas d'émission de Co2
Tracé modulable	Bilan énergétique
Délais de mise en service	Avancée technologique
Sécurité des passagers	Sécurité des passagers
Insensibilité aux aléas climatiques	Nuisances sonore faible
•	Accessibilité aux personnes

L'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2012/2013



En application de l'alinéa L. 5216 du CGCT, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence est compétente de plein droit en lieu et place des communes membres pour l'organisation des **transports urbains** au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982, d'orientation des transports intérieurs.

Ce Syndicat est donc désormais compétent pour toutes les questions relatives au transport régulier de personnes, et notamment **les transports scolaires sur le périmètre urbain**.

Cap Excellence a souhaité conserver la gestion du service transport scolaire extérieur au périmètre du territoire urbain car elle touche le quotidien des familles et est une des conditions de la réussite scolaire des enfants.

COMMENT SE DÉROULENT LES INSCRIPTIONS ?

Chaque année les usagers doivent s'inscrire au service du transport scolaire de la manière suivante : de juin à juillet - retrait du dossier d'inscription sur le site internet, dans les mairies des villes membres ou dans les établissements scolaires desservis - dépôt de ce dossier à Cap Excellence dûment rempli avec les pièces à fournir - de août à octobre, les usagers viennent régler sur place dans leur commune respective les frais de transport scolaire et en contre partie une carte de transport leur est délivrée pour avoir accès au bus dès le premier jour de la rentrée.

QUELS SONT LES LYCÉES DESSERVIS ?

Cap Excellence a en charge la gestion administrative du transport scolaire pour ce qui concerne les élèves résidant sur l'agglomération (Abymes et Pointe-à-Pitre) et scolarisés dans l'un des 7 établissements scolaires extérieurs au périmètre de l'agglomération. Les lycées sont les suivants :

Au départ des Abymes

1. Lycée professionnel Gerty Archimède à Morne-à-l'Eau,
2. Lycée Polyvalent Faustin Fléret à Morne-à-l'Eau,
3. Lycée professionnel Louis Delgrès et la Maison familiale rurale au Moule,
4. Lycée polyvalent Nord Grande-Terre à Port-Louis (mis en place en 2009),
5. Lycée polyvalent des Droits de l'Homme à Petit-Bourg,
6. Lycée professionnel Bertème Juminer au Lamentin,
7. Lycée professionnel Paul Lacavé à Capesterre Belle-Eau

Au départ de Pointe-à-Pitre

1. Lycée professionnel Gerty Archimède et Faustin Fléret à Morne-à-l'Eau,
2. Lycée professionnel Louis Delgrès et la Maison familiale rurale au Moule,
3. Lycée polyvalent Nord Grande-Terre à Port-Louis (dernier circuit mis en place en 2009),
4. Lycée polyvalent des Droits de l'Homme à Petit-Bourg,

Un circuit est en cours de création pour desservir le Lycée Rivière des Pères à Basse-Terre (sous réserve d'inscription des ressortissants des Abymes et de Pointe-à-Pitre). Il sera opérationnel en janvier 2013.

QUEL EST LE BILAN POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2012/2013 ?

Les usagers ont été accueillis respectivement à l'Office du Tourisme des Abymes et à l'Hôtel de ville de Pointe à Pitre pour ceux de Pointe-à-Pitre.

La baisse des effectifs sur les 3 dernières années se confirme :

Pour les 13 circuits, le nombre de cartes délivrées pour :

- **2012/2013**
- Pointe-à-Pitre : 92 pour 6 circuits
- Les Abymes : 501 pour 7 circuits
Soit un total de 593 élèves inscrits

- **2011/2012**
- Pointe-à-Pitre : 83 pour 6 circuits
- Les Abymes : 586 pour 7 circuits
Soit un total de 669 élèves inscrits

- **2010/2011**
- Pointe-à-Pitre : 122 pour 6 circuits
- Les Abymes : 533 pour 7 circuits
Soit un total de 655 élèves inscrits

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Depuis cette rentrée 2012, Cap Excellence a remis à chaque élève et à ses parents, un règlement intérieur du transport scolaire afin de les informer des conditions de fonctionnement du service.

Ce règlement traite principalement :

• Du caractère obligatoire du Titre de Transport scolaire

Un titre de transport est établi et remis par le service transport scolaire de Cap Excellence à chaque élève régulièrement inscrit. Le titre de transport est personnel, nominatif et obligatoire.

• De discipline et de sécurité

La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Les élèves doivent attendre pour ce faire, l'arrêt complet du véhicule. En montant dans le véhicule, ils doivent obligatoirement présenter au conducteur leur titre de transport en cours de validité.

En cas d'indiscipline ou d'incivilités, de comportement injurieux ou violent d'un élève, le conducteur relèvera les coordonnées de l'élève sur sa carte, puis rendra compte à sa hiérarchie. Le responsable de l'entreprise de transport saisira conjointement la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et le Conseil Général.

• De Contrôle

Cap Excellence et le Conseil général se réservent le droit d'effectuer des contrôles des titres de transport et de l'application du règlement à tout moment du service (à la montée, en cours de trajet et à la descente).

• De la Responsabilité de l'élève transporté, de sa famille ou de son représentant légal

Chaque élève est tenu de :

- Se présenter au point de ramassage 15 minutes avant le passage du bus
- Présenter son titre de transport au conducteur
- Entrer dans le véhicule en silence et sans bousculade
- Rester assis durant tout le trajet.
- Ne pas lancer d'objet à l'intérieur du véhicule ni par les portières et fenêtres
- Ne pas parler au conducteur
- Mettre sa ceinture de sécurité
- Laisser l'allée centrale du bus libre : les sacs et cartables doivent être rangés sous les sièges ou dans les porte-bagages
- Laisser le bus et ses accessoires propres et en bon état

De manière générale, les élèves doivent se montrer respectueux envers toutes les personnes qu'ils sont amenés à rencontrer dans le cadre du transport scolaire. Il est formellement interdit :

- d'être en possession d'arme (de quelque nature que ce soit)
- d'être en possession de produits illicites, de boissons alcoolisées
- de faire usage de gaz lacrymogène ou autre ;
- de manipuler des objets tranchants, des armes,
- de projeter des objets,
- de toucher les poignées, les serrures et les dispositifs des portes et des issues de secours,
- de toucher aux dispositifs de sécurité
- de parler au conducteur, sans motif valable,
- de provoquer ou de distraire le conducteur par des cris, des bousculades,
- de fumer ou d'utiliser des allumettes ou tout autre dispositif de mise à feu
- de transporter des animaux,
- de détériorer le matériel,
- de se pencher dehors, de cracher,
- de se déplacer dans le couloir central durant le trajet

Les parents sont civilement responsables des dommages causés par leurs enfants, il leur appartient ainsi, de les inciter à respecter le présent règlement.

La famille ou le représentant légal est tenu(e) :

- de respecter les horaires et lieux de prise en charge de l'enfant.
- de veiller à ce que l'enfant soit visible par le conducteur lors du passage du bus.
- d'accompagner l'enfant à l'arrêt de bus et de l'attendre au retour.
- de transmettre à l'enfant les consignes élémentaires de sécurité.

• Des Catégories et niveaux de Sanction

Niveau I : Avertissement

Chahut • Non présentation du titre de transport • Titre de transport non valide • Absence de photo sur le titre de transport • Non respect du conducteur ou d'autrui • Non respect des consignes de sécurité • Dégradation volontaire de faible importance

Niveau II : Exclusion Temporaire de Courte Durée (1 jour à 1 semaine)

Récidive faute niveau 1 • Violences ou menaces répétées • Insolence grave • Bagarre à l'arrêt ou à l'intérieur du bus • Absence du port de la ceinture • Consommation de tabac ou/et d'alcool à l'intérieur du bus • Manipulation, des portes ou/et du dispositif de sécurité sans raison valable • Falsification du titre de transport • Vol des éléments du bus • Dégradation volontaire ayant entraîné une immobilisation du bus

Niveau III : Exclusion Définitive

Récidive faute niveau 2 • Agression et violence grave • Introduction, usage d'objets dangereux (cutter, couteau, ciseaux, armes à feu, briquet etc...) • Introduction ou usage de produits dangereux • Introduction ou usage de substances illicites

LES PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Afin d'améliorer le service et mieux satisfaire les usagers, les dispositifs suivants sont prévus pour les prochaines rentrées scolaires :

- **Refonte des circuits** par le Conseil Général en mutualisant les bus : 1 bus = 1 établissement
- **Matérialisation et signalisation** des points d'arrêts des bus,
- **Amélioration de la sécurité** dans le bus : Accompagnement des élèves dans le bus scolaire, mise en place de dispositifs pour le contrôle et l'accès au bus scolaire
- **Informatisation de la gestion** du transport scolaire : modalités d'inscription et de paiement, cartes scolaires sous forme de badge rechargeable dans des bornes, etc...

CAP EXCELLENCE AU SERVICE DE LA POPULATION

ACTIVITÉS 2012/2013 DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DE CAP EXCELLENCE

LES ATELIERS DU CENTRE CULTUREL SONIS

GRILLE TARIFAIRE DES ATELIERS

Équipement incontournable de l'agglomération dédié au spectacle vivant, le **Centre Culturel de SONIS** a pour mission le développement et l'accompagnement des pratiques amateurs dans le cadre de l'éducation artistique. Transféré à Cap Excellence en décembre 2010, il soutient également l'insertion par la culture et la création artistique, en favorisant la diffusion ou les productions des équipes professionnelles du territoire.

Pour plus d'informations, contactez le Centre Culturel Sonis :

Rond-Point Ignace, 97139 Les Abymes
Tél. : 05 90 48 19 29



5 € DE RÉDUCTION PAR ACTIVITÉ POUR LES RETRAITÉS, LES ÉTUDIANTS, LES NON-IMPÔSABLES ET LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS	
ENFANT	ADULTE
25 €	30 €

DANSE		
	COTISATION MENSUELLE	COTISATION TRIMESTRIELLE
ENFANT	15 €	40 €
ADULTE	20 €	55 €

THÉÂTRE		
	COTISATION MENSUELLE	COTISATION TRIMESTRIELLE
ATELIERS DE 2H	40 €	110 €
ATELIERS DE 3H	50 €	140 €

MUSIQUE		
	COTISATION MENSUELLE	COTISATION TRIMESTRIELLE
EVEIL MUSICAL	20 €	50 €
GWO KA/ PERCUSSION	25 €	60 €
CHANT VARIÉTÉ (1 H)	30 €	80 €
CHANT LYRIQUE (30 MIN)	40 €	110 €
CHANT LYRIQUE (1 H)	55 €	150 €
CLASSE D'ENSEMBLE SOLFÈGE	15 €	40 €
PIANO-GUITARE • BASSE-BATTERIE (30 MIN)	30 €	80 €
PIANO-GUITARE • BASSE-BATTERIE (45 MIN)	40 €	110 €
PIANO-GUITARE • BASSE-BATTERIE (1 H)	50 €	140 €

PLANNING DES ATELIERS

MUSIQUE					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
KA 11h-12h • 17h-19h D. JUSTE • Salle 4	PIANO 09h • 18h MUGUETTE / THEZENAS • Salle 3	GUITARE CLASSIQUE 9h-18h30 C. CHOVINO • Salle 4	PIANO 9h-12h • 13h-20h PASCAL / IWAN • Salle 3	BATTERIE 11h • 18h E. DANQUIN • Salle 1	BATTERIE 9h-16h T. LODIN • Salle 1
KA 16h-19h M. KIVUÉ • Salle 2	BASSE 16h-21h L. SOURIAUT Loge 1	GUITARE MODERNE 14h-19h30 C. CHOVINO • Salle 4	TECHNIQUE VOCALE 9h-12h • 15h-19h F. BENJAMIN • Salle 2	.	EVEIL MUSICAL – 3 ateliers 9h00-11h30 S. NABAJOH • Salle 1 ^{er} Etage
BATTERIE 15h-21h E. DANQUIN • Salle 1	BASSE 9h-12h • 14h-21h L. SOURIAUT • Loge 1	KA 8h • 11h D. JUSTE • Salle 1	TECHNIQUE VOCALE 9h-13h F. BENJAMIN • Salle 2	TECHNIQUE VOCALE 10h-13h F. BENJAMIN • Salle 2	KA 9h-16h M. KIVUÉ • Salle 2
PIANO 14h-18h30 L. KOENING • Salle 3	PIANO JAZZ 14h-19h S. BROWMAN • Salle 2	CHANT 13h • 19h X. CARAIBES • Salle 1	KA 17h-19h D. JUSTE • Salle 2	KA 14h-19h M. KIVUÉ • Salle 4	PIANO JAZZ 10h-15h S. BROWMAN • Salle 3
TECHNIQUE VOCALE 10h-13h F. BENJAMIN • Salle 2	KA 16h-19h D. JUSTE • Salle 1	PIANO 8h30 • 18h30 L. KOENING • Salle 3	CHANT 9h-20h X. CARAIBES • Salle 1	PIANO JAZZ 14h-19h S. BROWMAN • Salle 3	GUITARE CLASSIQUE 8h-12h30 • 13h30-18h15 DE KERMADEC • Salle 4
PIANO 10h-13h THEZENAS • Salle 3	BATTERIE 19h-21h T. LODIN • Salle 1	.	BATTERIE 19h-21h T. LODIN • Salle 1	PIANO 9h-13h THEZENAS • Salle 3	SOLFÈGE 9h-13h J. DICKENS • Salle de reunion
DANSE					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	
GWO KA (Enfants) 17h30-18h30 K. BLOMBOU	CLASSIQUE (Enfants 4-6 ans) 17h30-18h30 E. MANDÉ-VÉRA	EVEIL I (4-5 ans) 8h-9h S. LOUIS-MARIE	EVEIL II (5-6 ans) 9h-10h S. LOUIS-MARIE	AFRICAIN TRADITIONNEL (Niveau I) 17h30-18h30 M.J. HELL	BARRE À TERRE (Ado/Adultes) 8h30-10h S. LOUIS-MARIE
GWO KA (Niveau I) 18h30-19h30 K. BLOMBOU	CLASSIQUE (Enfants 7-10 ans) 18h30-20h E. MANDÉ-VÉRA	INITIATION I ET II (7-11 ans) 10h-11h S. LOUIS-MARIE	MODERNE (12-18 ans) 11h-12h S. LOUIS-MARIE	AFRICAIN TRADITIONNEL (Niveau II) 19h-20h30 M.J. HELL	CLASIQUE INTERMÉDIAIRE (Moyens) 10h-11h30 E. MANDÉ-VÉRA
GWO KA (Niveau II) 19h30-20h30 K. BLOMBOU	.	MODERN'JAZZ 12h-13h30 M. RABIN	HIP HOP (8-12 ans) 14h00-15h30 Y. MILOME	.	CLASSIQUE INTERMÉDIAIRE (Grands) 11h30-13h30 E. MANDÉ-VÉRA
.	.	HIP HOP (Ado/Adultes) 15h30-17h Y. MILOME	MODERN'JAZZ 17h30-19h M. RABIN	.	DANCE-HALL 14h-15h30 V. VICTOR
THÉÂTRE					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	
ADULTES 18h-21h I. KANCEL	.	ENFANTS (5-12 ans) 15h-16h30 P. KANCEL	ADOS (13-18 ans) 16h30-18h P. KANCEL	ADULTES 18h-20h E. ARNEL	THÉÂTRE SALLE 2 ^{ème} ÉTAGE

LE CENTRE CULTUREL DE SONIS RAPPELLE À SES ADHÉRENTS QUE LES ATELIERS SONT FERMÉS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2012 / 2013

(Source : Site de l'Académie de Guadeloupe • Août 2012 • <http://www.ac-guadeloupe.fr>)

TOUSSAINT	DU 27 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2012	MI-CARÊME	JEUDI 7 MARS 2013
NOËL	DU 22 DÉCEMBRE 2012 AU 7 JANVIER 2013	PÂQUES	DU 23 MARS AU 8 AVRIL 2013
CARNAVAL	DU 9 AU 18 FÉVRIER 2013	MAI	DU 28 AU 30 MAI 2013

LES BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE DE LAGROIX



LUNDI - MARDI - JEUDI : 8H - 16H
MERCREDI - VENDREDI : 8H - 13H30
TÉL. : 05 90 83 11 07 - 05 90 83 91 20

BIBLIOTHÈQUE LOUISY MATHIEU



LUNDI - MARDI - VENDREDI : 9H - 13H • 14H - 17H
MERCREDI : 9H - 14H30
JEUDI : FERMÉ AU PUBLIC
TÉL. : 05 90 82 23 01

BIBLIOTHÈQUE DE CHAZEAU



LUNDI - MARDI - JEUDI : 8H - 16H
MERCREDI - VENDREDI : 8H - 16H30
TÉL. : 05 90 20 68 67

BIBLIOTHÈQUE DU CHEMIN NEUF



LUNDI - JEUDI : 8H - 14H
MARDI - VENDREDI : 8H - 16H30
MERCREDI : 8H - 14H30
TÉL. : 05 90 82 08 62

UNE POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE EN SYNERGIE AVEC LE TERRITOIRE

UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE POUR UN ÉGAL ACCÈS À LA LECTURE, À L'INFORMATION, AUX ARTS ET À LA CULTURE.

DE LA NÉCESSITÉ DE PRENDRE EN COMPTE LE CONTEXTE LOCAL

Tout projet de création d'un réseau de bibliothèques ne peut être conçu sans une définition au préalable par la collectivité, de sa politique de lecture publique.

La politique de lecture publique proposée par la Direction des actions et des politiques culturelles a été définie en tenant compte des autres politiques publiques de la Communauté d'agglomération à vocation éducative, sociale et dans une certaine mesure économique.

La politique de lecture publique proposée prendra en compte l'ensemble des acteurs qui contribueront à sa mise en œuvre :

- Les établissements scolaires et d'enseignement supérieurs ;
- L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres ;
- Les acteurs sociaux (mission locale, relais territoriaux...),
- Les acteurs socio-éducatifs (centres de loisirs, MJC, ALSH...),
- Les acteurs culturels (équipements culturels...),
- Les acteurs de la petite enfance (PMI, crèches, assistantes maternelles),
- Les acteurs des seniors (maisons de retraite, club du 3e âge, services à domicile...),
- Les institutions pour handicapés...

Une volonté affirmée de structurer l'offre culturelle et son accès au plus grand nombre.

Se fixer des orientations en termes de d'objectifs d'accessibilité à la lecture, l'information et la culture sera une priorité qui se déclinera dans les domaines suivants :

- Missions
- Publics ciblés
- Services (offre documentaire, horaire d'ouverture, espaces)

- Partenariats
- Actions de développement culturel
- Et moyens bien sûr.

C'est ainsi que la Communauté d'agglomération marquera sa volonté d'œuvrer dans le domaine de la lecture publique.

LES MISSIONS ET SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DE CAP EXCELLENCE

Les missions de la bibliothèque de lecture publique

Selon le manifeste de l'UNESCO, une bibliothèque doit :

- S'adresser à tous sans distinction d'âge, d'origine sociale et culturelle
- Transmettre des savoirs et de l'information (donner accès à l'actualité en assurant une pluralité des points de vue pour développer l'esprit critique)
- Donner l'accès à la culture sous toutes ses formes (création artistique et culturelle)
- Permettre la formation tout au long de la vie dans tous les domaines de la connaissance.

Que seront les bibliothèques du réseau de Cap Excellence ?

- Un lieu d'accès à une collection diversifiée et actualisée : multi-support, ensemble des domaines de la connaissance représentés, ressources numériques...
- Un lieu d'étude et d'auto-formation : accès Internet, espace multimédia, évolution professionnelle des usagers
- Un lieu convivial, centre de la vie culturelle de proximité : rôle social, rencontres et échanges d'idées, accueil des familles
- Un lieu qui rayonne sur un territoire.

MAIS POUR ATTEINDRE CE RÉSULTAT, IL FAUT UN PROJET VISANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION ET QUI S'APPUIE SUR...

• L'amélioration de l'offre de services

Une ville seule ne peut répondre aux critères d'une bibliothèque d'aujourd'hui. Il était donc effectivement pertinent d'envisager de déléguer la lecture publique au niveau communautaire, même si la ville de Pointe-à-Pitre n'a procédé qu'à un transfert partiel... et que la ville des Abymes a en projet la construction d'une nouvelle médiathèque.

Les avantages de la présente proposition en faveur d'un développement de la lecture publique au niveau de l'agglomération se déclinent tout d'abord en termes d'amélioration de l'offre de services aux habitants :

- Des locaux vastes, conviviaux et adaptés pour une diversité des espaces (presse, consultation sur place, multimédia, bébés lecteurs, heure du conte ...) comme le prévoit le plan d'investissement sur 3 ans (2011/2013)
- Une amplitude horaire plus large (pour mieux répondre aux besoins des différents publics)
- Une offre documentaire plus conséquente en quantité et qualité (multi-support et actualisée pour tous les publics)
- Des collections spécifiques selon les publics et les spécificités locales (avec un projet d'identité thématique pour chaque bibliothèque)
- Un catalogue collectif informatisé et mutualisé (Logiciel PMB & Bornes interactives de consultation)
- Une souplesse des emprunts pour les usagers (carte & tarification)
- Une action culturelle renforcée par des actions de médiation visant les différentes catégories de public

• Une coopération renforcée avec les collectivités et établissements publics

Les intérêts pour les collectivités impliquées dans le projet sont également multiples :

- Un projet cohérent en termes d'aménagement du territoire
- Du personnel qualifié (plan de formation sur 3 ans)
- Des moyens mutualisés au sein de chaque établissement et pour l'ensemble du réseau
- Un travail en réseau renforcé (cf. projet de mise en place d'un Club de lecture itinérant autour de l'exploitation du fond BD acquis par Cap Excellence début 2012)
- Des partenariats développés (CDI, écoles, crèches, Associations, établissements scolaires, Université des Antilles et de la Guyane)
- Une identité communautaire réaffirmée (via la charte graphique des équipements culturels en cours de définition)
- Une volonté politique visible (par la médiatisation des projets)

La politique de lecture publique communautaire, que nous souhaitons mettre en place sera donc, un élément important pour atteindre nos objectifs d'accès à la lecture, à l'information, aux arts et à la culture. Elle permettra de tendre vers une bibliothèque « citoyenne », en faisant des bibliothèques l'un des établissements culturels en interaction avec la vie des quartiers, offrant des services de qualité et répondant aux attentes de tous les publics.

CAP EXCELLENCE AU SERVICE DE LA POPULATION

LA BASE NAUTIQUE YVES DOLMARE



Base Nautique Yves DOLMARE
à Bergevin

La Base nautique « Yves DOLMARE » inauguré en Novembre 2011 est situé sur le boulevard de l'Amitié des peuples de la Caraïbe au cœur du parcours de santé de Lauricisque.

Cette nouvelle base contribue au développement de la discipline nautique et sa création nous donne l'occasion d'établir un plan de développement sur les quatre prochaines années.

Le point fort de cette démarche visera l'accès du canoë kayak pour le plus grand nombre dans une démarche de qualité et permettra à un nombreux public de s'adonner à nouveau aux pratiques d'activités nautiques et de loisirs ou de compétitions.

La base nautique « Yves DOLMARE » est accessible à tous. Elle accueille notamment les collèges et les écoles primaires de Pointe-à-Pitre la semaine et le SUAPS le samedi.

Le club de Canoë-Kayak de l'Office Municipal des Sports de Pointe-à-Pitre compte parmi ses licenciés Miréna DELOPHONT, championne de la Guadeloupe, interrégionale et de France cadet. Il accueille aussi bien les débutants que les kayakistes chevronnés.

L'exploitation de cette base sera de plusieurs ordres :

- Sportive (Pratiquant club et sportif)
- Loisirs (pratiquant occasionnel et handicapés)
- Pédagogique (scolaire et UNSS)
- Social (foyers sociaux et associations)

Quand aux différentes activités sportives proposées, elles seront variées :

- Canoë kayak
- Handi kayak
- Course en ligne
- Kayak polo
- Disciplines associées

Le canoë-kayak peut se pratiquer à tout âge à partir de 8 ans. Le matériel nautique (bateau, gilet, pagaie, jupe) est prêté.

CONTACT

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
DÉVELOPPEMENT SOCIAL &
INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES,**

Direction des Actions Politiques et Sportives
18 Boulevard LEGITIMUS
97110 Pointe-à-Pitre

Téléphone : 0590 68 92 56

Email : thierry.frederic@capexcellence.net

LES HORAIRES DE LA BASE DE KAYAK « YVES DOLMARE »

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Du Lundi au Vendredi	07h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Samedi	08h00 - 10h00	14h00 - 17h00

FESTIVAL ÎLOJAZZ 2012 : 4^{ÈME} ÉDITION

DU 10 AU 16 DÉCEMBRE 2012

Avec cette 4^{ème} édition, le Festival îLOJazz reprend les grandes lignes de ce qui en fait son intérêt, à savoir ses plateaux artistiques identifiables par leurs couleurs musicales.

Les choix de programmation en 2012, associent à la fois l'objectif de conquérir de nouveaux publics en les attirant avec un son plus groove ou plus urbain et de faire découvrir des artistes ayant eu une riche carrière (Billy Cobham) ou encore ayant une actualité musicale (Jocelyn Menard, Yann Negrit). Enfin, pour bien ancrer la programmation dans une logique afrocaribéenne, sont présentés des artistes en découverte (Rèspè pou Ayiti, Cheik Tidiane Seck, Tysmé & Maqflah).

Par ailleurs comme chaque année, îLOJazz engagera des actions en direction des publics qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Elles ont pour ambition de favoriser la rencontre entre les artistes et les publics. Elles permettent l'accès de tous à la culture (gratuité – horaires – facilités).

PROGRAMMATION ARTISTIQUE

SCÈNE AFRO CARIBÉENNE

Vendredi 14 Décembre 2012

Centre Culturel de Sonis

19h00 : Yann Negrit
20h30 : Rèspè pou Ayiti
22h00 : Cheik TiDiane Seck

SCÈNES URBAN JAZZ

Samedi 15 Décembre 2012

Centre Culturel de Sonis

20h00 : Tysmé X Maqflah
21h30 : Akua Naru

SCÈNE INTERNATIONALE

Dimanche 16 Décembre 2012

Place de la Victoire

19h30 : Tanya Autrement
21h00 : Billy Cobham

ACTIONS AVEC LES PUBLICS

CONFÉRENCE

Lundi 10 décembre

Au lycée Carnot de Pointe-à Pitre

16h30 :

« Le Jazz Caribéen ... une langue identitaire ? »

• Entrée libre

FWAZÉ AN MIZIK avec Ester Myrtil

Lundi 10 Décembre 2012

Centre Culturel de Sonis

19h : Mise en espace de textes d'auteurs caribéens et internationaux

• Infoline : 05 90 48 19 29

• Entrée libre

EVEIL AU JAZZ

Mardi 11 Décembre 2012

Centre Culturel de Sonis

10h à 16h : avec Stéphane Nabajoth au Ka et Tony Lodin à la batterie, professeurs au centre culturel de Sonis

• Public : de 3 à 5 ans

• Inscription obligatoire :

Slane au 05 90 48 19 29

KARAOKÉ JAZZ avec Xenia Caraïbe

Mercredi 12 Décembre 2012

19h00 : Restaurant racine Tanbou Bambou (Pilon Night), Morne Vergain aux Abymes Chanteurs amateurs ou confirmés, venez montrer votre talent sur des répertoires allant du Jazz à la Soul Music et au Rythm & Blues.

• Infoline : Marie-Céline au 06 90 63 70 63

• Entrée libre • Consommations payantes

JOURNÉE PORTE OUVERTE

« BD EN FOLIE »

Mercredi 12 Décembre 2012

Bibliothèque de Chemin Neuf

09h30 à 17h : Ateliers chanson, BD,

lecture, contes, écritures...

• Infoline : 0590 82 08 62

• Entrée libre

EXPOSITION L'ODYSSÉE DU JAZZ

Mercredi 12 au 16 Décembre 2012

Pavillon de la ville de Pointe-à-Pitre

• Infoline : 05 90 48 19 29

• Entrée libre

EXPOSITIONS HORS LES MURS :

PHOTOS ET JAZZ

Jeudi 13 Décembre 2012

Diaporama en plein air accompagné des élèves de David ELIEZER en live avec Nicolas Nabajoth

• Infoline : Nicolas au 0690 67 04 82

RAN DO KONT AN MISIK

Jeudi 13 Décembre 2012

Bibliothèque de la Croix Abymes

9h : Suzy Ronel vous emmène dans les rues de Lacroix, le temps d'un balade contée jusqu'au parc paysager de Lacroix

• Public : 5 ans et plus

• Infoline : 05 90 83 91 20 • 05 90 83 11 07

• Entrée libre

JAZZ URBAN STREET

Jeudi 13 Décembre 2012

17h : Sur le mur longeant le pavillon de la ville, le graffeur Al Pacman proposera en happening la réalisation d'un graff représentant un artiste de jazz guadeloupéen international. Le groupe de jazz SEÏR JOÏADA l'accompagnera.

• Infoline : Marie-Céline au 06 90 63 70 63

• Entrée libre

SALON PROFESSIONNEL

Jeudi 13 Décembre 2012

A l'Espace Régional du Raizet

De 9h à 13 h :

« Profession Artiste...international ? »

• Entrée libre

CLASS COULISSES

Vendredi 14 Décembre 2012

Centre culturel de Sonis

De 9h à 16h : Rencontre avec les artistes, découverte de la partie technique, backline

• Inscription : Slane au 05 90 48 19 29

PROJECTION DE FILM

Vendredi 14 décembre 2012

Cinéma Rex 4

18h00 : « Adieu Cuba » d'Andy Garcia, 2005

• Infoline : Marie-Céline au 06 90 63 70 63

• Invitation sur inscription

DRIV AN MISIK ANDIDAN LIV

Samedi 15 Décembre 2012

Bibliothèque de Louisy Mathieu

De 10h à 17h :

Journée d'animations inter-générationnelle

• Inscription : 05 90 82 23 01

MASTER CLASSE BATTERIE

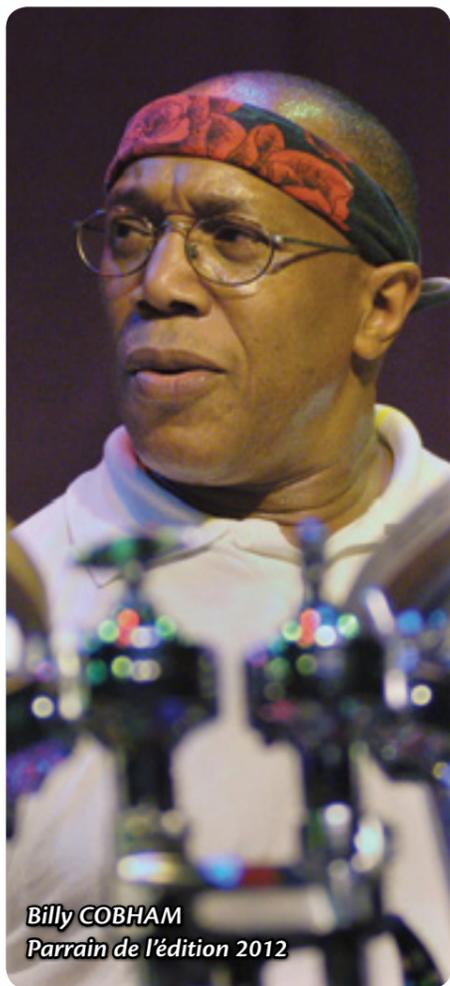
Le samedi 15 Décembre

Centre Culturel de Sonis

10h30 : Avec Billy COBHAM

• Infoline : Marie-Céline au 06 90 63 70 63

• Entrée libre



Billy COBHAM
Parrain de l'édition 2012



Le public de l'UAG
Edition 2011



Public de la Place de la Victoire
Edition 2010



Alain JEAN-MARIE
Parrain de l'édition 2009



Rachel FERRELL
Marraine de l'édition 2010



Sheila E.
Marraine de l'édition 2011



Incognito
Edition 2011



Patrice Coyo
Edition 2009



Leedyah Barlagne
Edition 2011



Talvin Singh
Edition 2011



Sheila E.
Edition 2011



Alain JEAN-MARIE
Edition 2009



Kirk Franklin
Edition 2010



Bwakoré
Edition 2011



cap excellence présente

FESTIVAL îloJazz™

4^{ème} Edition CARREFOUR DES MUSIQUES CRÉOLES

Du 10 au 16 Dec 2012

Abymes ▶ Pointe-à-Pitre

BILLY COBHAM

Parrain de la 4^{ème} édition

WWW.CAPEXCELLENCE.NET



cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Ville des Abymes



Ville de Pointe-à-Pitre



Culture
Département de la Guadeloupe



Générale
des Eaux
GUADELOUPE